

QUOI DE NEUF DANS LA LOI DE FINANCES POUR 2022 ?

RÉNOVATIONS GLOBALES:

**HAUSSE DU PLAFOND
DE L'ÉCO-PTZ JUSQU'À 50 000 EUROS**
contre 30 000 euros précédemment et durée maximale de remboursement portée à 20 ans, contre 15 ans précédemment.

ÉCO-PTZ / MAPRIMRÉNOV':

SIMPLIFICATION DE LA CONSTITUTION DES DOSSIERS
dans le cas d'un cumul de l'éco-PTZ avec le dispositif MaPrimeRénov' (à partir du 1^{er} juillet 2022).

HAUTS-DE-FRANCE & ÎLE-DE-FRANCE

PROLONGATION DE 2 ANS DE L'EXPÉRIMENTATION
consistant à distribuer l'éco-PTZ par le biais de sociétés de tiers financement (STF).

COMMENT ÇA MARCHE ?

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

1 LES BÉNÉFICIAIRES

- Les propriétaires occupants ou bailleurs.
- Les copropriétaires bailleurs ou occupants*.
- Les sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés*. (*sous certaines conditions)

ATTRIBUTION
SANS
CONDITIONS DE
RESSOURCES

2 LE LOGEMENT

- Le logement doit avoir été achevé depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux.
- Si vous êtes bailleur, vous devez vous engager à le louer comme résidence principale.

3 LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

RÉALISATION
PAR UN
PROFESSIONNEL
RGE

INSTALLATION D'UNE PRODUCTION
D'EAU CHAUDE SANITAIRE
UTILISANT UNE SOURCE
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

INSTALLATION
D'UN CHAUFFAGE
UTILISANT UNE SOURCE
D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE

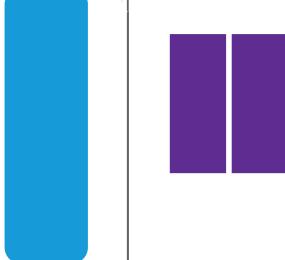


ISOLATION THERMIQUE
DE LA TOITURE

INSTALLATION
OU REMPLACEMENT
D'UN CHAUFFAGE OU
D'UNE PRODUCTION
D'EAU CHAUDE
SANITAIRE



ISOLATION THERMIQUE
DES MURS DONNANT
SUR L'EXTÉRIEUR



ISOLATION THERMIQUE
DES FENÊTRES &
PORTES DONNANT SUR L'EXTÉRIEUR

ISOLATION
DES PLANCHERS BAS

**ZOOM SUR
LE MONTANT**

EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS, LE MONTANT MAXIMAL NE PEUT EXCÉDER LA SOMME DE 30 000 EUROS PAR LOGEMENT.
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022, CE PLAFOND MAXIMAL S'ESTABLIT À 50 000 EUROS.

JUSQU'À 15 000 EUROS

pour la réalisation d'une seule action parmi la liste des 7 actions éligibles au dispositif sauf pour le remplacement des fenêtres (plafond de 7 000 euros)

JUSQU'À 25 000 EUROS

pour la réalisation de 2 des 7 actions éligibles

JUSQU'À 30 000 EUROS

pour la réalisation de 3 actions ou plus parmi les 7 actions éligibles

JUSQU'À 50 000 EUROS

pour des travaux qui apportent un gain énergétique minimum de 35% et permettent de sortir un logement du statut de passoire énergétique

POUR EN SAVOIR +